

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1014**

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 56

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« information de la société »

les mots :

« que la société a été informée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.